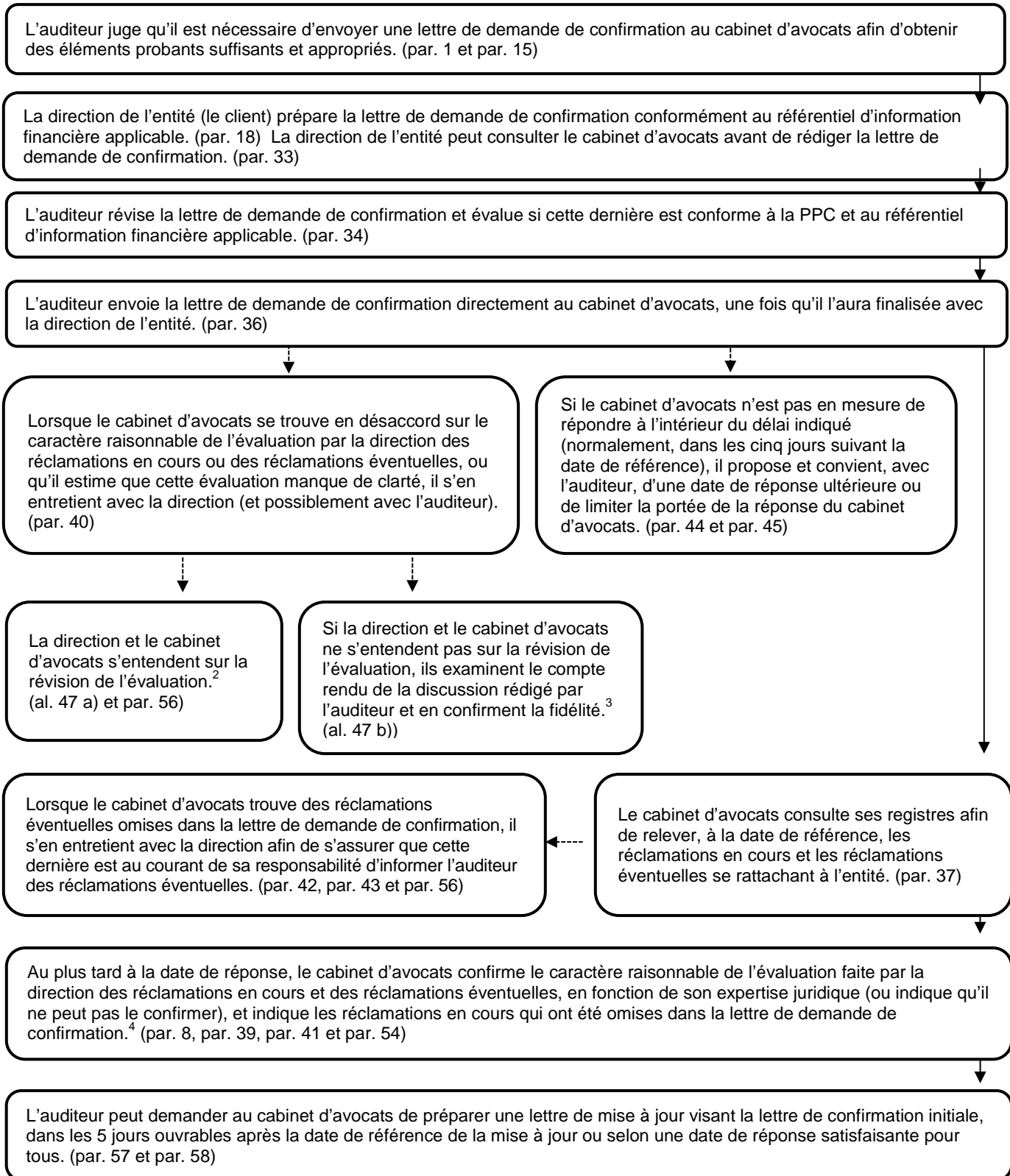


# PPC : Protocoles de communication<sup>1</sup>



<sup>1.</sup> Le sommaire suivant est proposé uniquement à titre d'exemple. Il convient de consulter le texte intégral de la Prise de position conjointe.

<sup>2.</sup> Peut donner lieu à la préparation d'une lettre de demande de confirmation supplémentaire ou modifiée, qui suivra ensuite la même démarche que la lettre de confirmation initiale. (par. 56)

<sup>3.</sup> Si la question n'est pas réglée, l'auditeur peut ne pas être en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés. (par. 47)

<sup>4.</sup> Peut donner lieu à la préparation d'une lettre de demande de confirmation supplémentaire ou modifiée, qui suivra ensuite la même démarche que la lettre de confirmation initiale. (par. 56)